

JUDO CLUB SAKOORA PHALEMPIN

Bulletin Numéro 9

JUDO CLUB SAKOORA

INSCRIPTION SAKOORA
2022/2023

DEMANDE D'INSCRIPTION PAR
MAIL

RETOUR DES DOSSIERS PAR
COURRIER

LE DOJO SE SITUE A L'ENTREE DU
COMPLEXE SPORTIF

1, RUE DU PONCHELET
PHALEMPIN

REPRISE DES COURS :
JUDO : 7 SEPTEMBRE 2022
TAÏSO : 3 SEPTEMBRE 2022

PLUS D'INFOS PAR MAIL :
COMMUNICATIONSAKOORA@GM
AIL.COM

Le Judo Club SAKOORA propose:

- Une section Baby Judo (3-4-5 ans)
- Une section Judo 1 (6-7 ans)
- Une section Judo 2 (8-10 ans)
- Une section Judo 3 (11 et + / Ados)
- Une section Judo 4 (Adultes et + de 14 ans)
- Une section Taïso (à partir de 16 ans)

Le Judo en quelques mots.

Un sport éducatif, avec des valeurs morales à partager dans une ambiance conviviale, du loisir à la compétition. C'est un sport de combat aux multiples facettes dépassant les frontières du simple affrontement physique.

Avant tout c'est une discipline où chacun peut trouver ce qu'il recherche, et c'est là sa grande force.

Le judo ce peut être une philosophie de vie, une activité physique, de détente, mais aussi une famille, un moyen de s'amuser et de prendre confiance en soi.

Dès son origine, le Judo s'est présenté comme une méthode complète d'éducation physique et morale, destinée à un large public visant notamment le développement de la santé de ses pratiquants.



*LE JUDO – La voie de la souplesse, celle du corps et
de l'esprit*

Rejoignez nous dès Septembre 2022 !!

Tarifs et Horaires

Cours	Adhésion	Licence	Cotisation annuelle	Total pour l'année
Section Baby Judo (né(e) en 2018 et après)	10 €	21 €	100 €/an	131 €/an/pers.
Section Baby Judo (5 ans)	10 €	41 €	100 €/an	151 €/an/pers.
Section Judo 1-2-3-4	10 €	41 €	130 €/an	181 €/an/pers.
Section Taïso	10 €	41 €	130 €/an	181 €/an/pers.

	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
9h20/10h30			TAISO
13h30/14h30	JUDO 1 : 6/7 ans		
14h30/15h30	JUDO 2 : 8/10 ans		
15h30/16h30	JUDO 3 : 11 et + Ados		
16h30/17h30	BABY (3/4/5 ans)		
17h / 17h45		BABY (3/4/5 ans)	
17h45/18h45		JUDO 1 : 6/7ans	
18h45/19h45		JUDO 2 : 8/10 ans	
19h45/21h30		JUDO 3 / JUDO 4 Adultes (+ de 14 ans)	

Section Baby Judo : 1 séance/semaine (au choix mercredi ou jeudi)

Section Judo 1 : Peut participer jusqu'à deux séances/semaine (mercredi et/ou jeudi)

Section Judo 2 : Peut participer jusqu'à deux séances/semaine (mercredi et/ou jeudi)

Section Judo 3 : Peut participer jusqu'à deux séances/semaine (mercredi et/ou jeudi)

Section Judo 4 / Taïso : Peut participer jusqu'à deux séances/semaine (jeudi et/ou samedi)

Les Judoka doivent être prêts, en tenue lorsqu'ils entrent dans le Dojo.

Pour le bon déroulement de la séance et dans l'intérêt de l'enfant, les parents sont invités à ne pas rester dans le Dojo pendant les heures de cours. Des animations parents/enfants vous seront proposées dans l'année, pour découvrir ce que votre enfant apprend au Judo.

Tenue Judo :

Kimono, ceinture, claquettes (pieds nus interdit pour arriver au bord du tapis). Il est possible d'être en survêtement (sans boutons, cordes et fermeture) pour les cours d'essais (deux essais gratuits).

Inscription : Pour les dossiers d'inscriptions, prévoir impérativement :

Un certificat médical pour la pratique du Judo loisirs et/ou en compétition + une photo + le formulaire de licence + la feuille d'inscription, rempli soigneusement et signé.

Merci de renseigner lisiblement les informations demandées sur les différents documents.

Attention de ne pas oublier de cocher la case correspondant à votre situation médicale, dans le cadre figurant sur le formulaire de licence.

Demande des dossiers d'inscriptions : communicationsakoora@gmail.com

Renvoi des dossiers par courrier : Judo Club Sakoora Phalempin, 23 rue Maurice Schumann 59133 Phalempin

ATTENTION : NOTE IMPORTANTE

Les médecins étant très sollicités, nous vous conseillons de prévoir votre rdv chez le médecin traitant très rapidement, afin de joindre le certificat médical dans votre dossier d'inscription.

En l'absence de certificat médical dans le dossier d'inscription, ce dernier sera refusé et renvoyé.

Seuls les nouveaux adhérents pourront faire deux séances d'essai avant inscription.

LES ESSAIS ET INSCRIPTIONS SONT POSSIBLES TOUTE L'ANNEE

Pour nous contacter :

Inscriptions/Administratif: communicationsakoora@gmail.com

Equipe technique: sakooraclubphalempin@gmail.com

Site: <https://judo-sakoora-phalempin.ffjudo.com/>



REGLEMENT INTERIEUR DU JUDO CLUB SAKOORA PHALEMPIN

Art. 1: Désignation

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : *JUDO CLUB SAKOORA PHALEMPIN*.

Art. 2: Les lieux

Le siège social est fixé au 59133 PHALEMPIN

Le dojo est fixé au Complexe Jacques Hermant, 1 rue du Ponchelet, 59133 PHALEMPIN

Art. 3: Le bureau

Il est élu tous les trois ans par les membres licenciés ou leurs représentants légaux lors de l'assemblée générale.

Président: Jean-Charles Clément

Vice-Président: Mathieu Benard

Trésorière: Céline Flodrops

Community manager: Lucas Lambin

Secrétaire: Emmanuelle Clément

Secrétaire adjointe: Ludivine Maelstaf

Art. 4: Le dossier d'inscription

La fiche d'inscription doit être dûment remplie et signée par le pratiquant ou son représentant légal.

La signature implique l'acceptation totale du présent règlement.

L'adhésion au Judo Club Sakoora ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet.

Art. 5: La licence

Le participant doit être licencié à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).

Cette licence représente l'assurance mais aussi l'affiliation à des organismes reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le montant est fixé chaque année par la FFJDA.

Art. 6: La cotisation

La cotisation est versée pour l'année complète et ne peut pas être remboursée au cours de la saison sportive.

Un tarif dégressif à partir du 2^{ème} membre d'une même famille peut avoir lieu (5 euros/enfant à partir du 2ème)

Paiement possible en 2 fois – Dépôt des chèques le 5 du mois (octobre – novembre).
Pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille, prévoir un paiement/inscription.

Art. 7: Le certificat médical

Le certificat attestant "l'aptitude à la pratique du Judo loisir et en compétition" est obligatoire pour l'inscription. Si le club n'est pas en possession de ce document, l'accès aux tatamis sera refusé au pratiquant. Les adhérents qui ne font pas de compétition peuvent remplir le questionnaire de santé, cependant aucune compétition n'est possible sans certificat médical.

Art. 8: La responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leurs enfants:

- Jusqu'à l'arrivée du professeur;
- Dans les couloirs et vestiaires du complexe sportif (prise en charge du club uniquement dans le dojo);
- Après la fin de la séance d'entraînement.

Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours. Il leur est également recommandé d'accompagner les enfants lors des déplacements pour les compétitions.

Art. 9: La ponctualité

Les pratiquants se doivent d'arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur. Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours et avant le début du cours suivant.

Art. 10: La tenue

Le pratiquant ne peut pénétrer sur le tatami qu'en judogi (kimono blanc). Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles. Afin de ne pas perturber l'enchaînement des cours, il est demandé au pratiquant de se changer dans les vestiaires. Le pratiquant doit être en parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles courts, cheveux longs attachés (barrettes interdites) et kimono propre. Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues). **Le pratiquant doit se déplacer dans le dojo ou ses abords immédiats en claquettes (zoories, tongs, chaussons).**

Art. 11: Le comportement

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

L'attitude du pratiquant pendant l'entraînement reflète son respect envers le professeur. En conséquence, chacun est tenu d'adopter une posture digne pendant les entraînements.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Art. 12: Absence aux cours

L'inscription est annuelle. L'absence aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation.

Art. 13: Sécurité

L'accès aux tatamis est interdit aux non pratiquants.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants se déplacer seuls jusqu'au dojo. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un membre du comité directeur avant le début du cours.

Il est interdit de consommer chewing-gums, bonbons et autres denrées sur les tatamis.

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Art. 14: Hygiène

Le dojo n'est pas la propriété privée du club. Il est destiné à la pratique des arts martiaux.

En conséquence, tous les membres, parents et visiteurs sont tenus de veiller à la propreté générale du dojo:

- Utiliser les poubelles,
- Ne pas circuler pieds nus dans les locaux,
- Maintenir propres les abords des tatamis,
- Ne pas fumer ni dans les vestiaires, ni dans le dojo,
- Ne pas introduire de denrées sur les tatamis.

Art. 15: Saison sportive

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à mi-juin. Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Les professeurs peuvent cependant organiser des stages pendant les vacances scolaires.

Art. 16 : Le passage de grade

Le passage de ceinture se fait par le professeur de judo diplômé d'Etat, au moment où celui-ci juge le comportement et les connaissances du candidat satisfaisant.

Le candidat doit satisfaire à l'ensemble du programme technique vu dans l'année.

Le grade du judoka représente trois valeurs :

- La valeur morale - Shin,
- La valeur technique - Gi,
- La valeur corporelle – Tai

